

Radars tourelle



Comme certains d'entre vous ont pu s'en rendre compte, un radar tourelle a été installé à Choqueuse.

Au sein de chaque département, c'est le Préfet définit l'implantation des radars selon des critères arrêtés au niveau national. Le choix de l'emplacement d'un radar fait l'objet d'une concertation entre différents services (Police, Gendarmerie, Service interministériel de défense et de protection civile, Direction Départementale des Territoires) en s'appuyant sur des relevés techniques liés à l'accidentologie, au trafic ou à la description de l'infrastructure.

Au vu des propositions émises, un arbitrage est rendu par le Préfet. Ensuite, la DDT constitue les dossiers techniques justificatifs pour l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) qui assure le suivi du programme d'installation des radars automatiques sur les routes de France.

Pour mémoire, les radars tourelles sont utilisés pour le contrôle de la vitesse de circulation. Ils disposent également de la fonctionnalité d'identification de voie de circulation du véhicule en infraction et de celle du type de véhicule en distinguant les véhicules légers des poids-lourds. Lorsque les conditions le permettent, ils peuvent contrôler la vitesse dans les deux sens de circulation.

La commune n'a pas été sollicitée pour l'installation de ce matériel. Cependant, force est de constater que dès l'installation des seuls panneaux de signalisation, les automobilistes ont ralenti significativement.



INTRAMUROS

Commerçants et artisans de la commune, la municipalité vous propose via l'application Intramuros, de pouvoir partager, gratuitement, les renseignements concernant votre activité.

Pour cela, merci de prendre contact avec le secrétariat de la mairie via mairie.gremevillers@orange.fr, qui vous fera parvenir par retour de mail, un questionnaire permettant d'alimenter votre profil.

Habitants de la commune, n'hésitez pas à télécharger l'application !

Les brèves du village

Fleurissement de la commune :

Les opérations de fleurissement de la commune commenceront fin avril – début mai dès que la météo le permettra.

Elections régionales et départementales :

En raison de la crise sanitaire, les élections départementales et régionales ont été décalées et devraient avoir lieu les 20 et 27 juin prochains.

Diagnostic énergétique des bâtiments de la commune :

Une convention avec le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) va être signée pour procéder à un diagnostic énergétique de ses principaux bâtiments. Cet état des lieux permettra d'identifier les efforts à réaliser dans ce domaine.

Vous pouvez retrouver plus d'informations sur le site internet www.gremevillers.fr en cours d'actualisation

Directeur de publication : Le Maire de Grémévillers
Conception : Les membres de la commission communication

IPNS



FLASH INFOS n° 6 – Avril 2021

Lors de sa réunion du 30 mars 2021, le conseil municipal a voté le Budget 2021.

Comme l'an passé, nous nous sommes efforcés de maintenir un budget constant, sans augmentation d'impôts comme nous nous y étions engagés.

Vous trouverez dans ce flash infos le détail du budget et quelques focus sur des sujets d'actualité.

La restauration des anciens casques de pompiers

Jordan TELLIER est âgé de 19 ans et habite le hameau de Choqueuse. Il est passionné d'Histoire. Il s'est proposé de restaurer les anciens casques de pompiers de la commune qui étaient entreposés en Mairie. Il va poursuivre la restauration d'autres casques et objets. Les casques sont exposés à la Mairie.

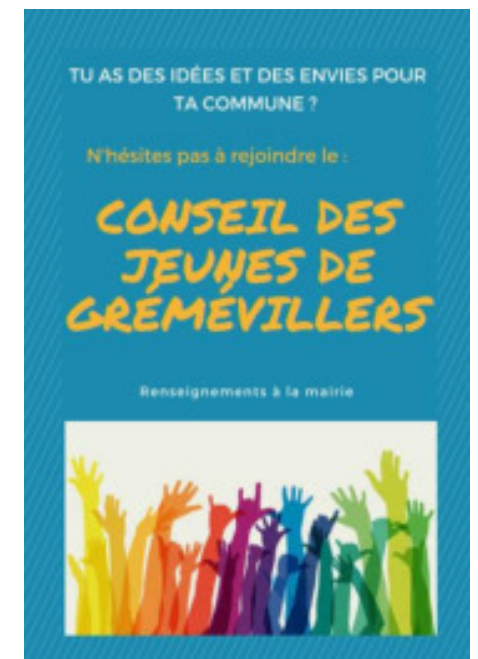
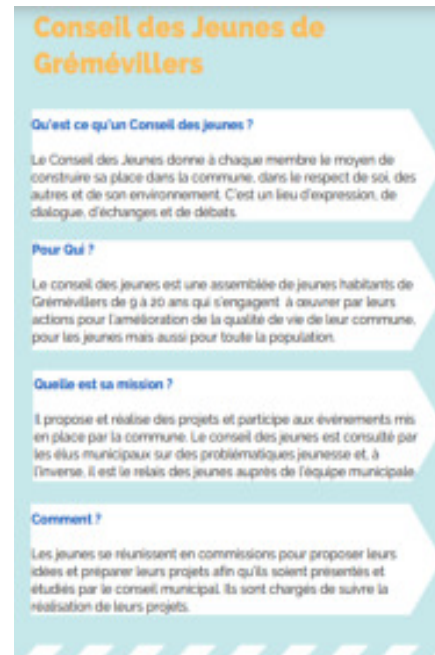
La Municipalité le remercie pour son travail et sa participation pour la restauration et la préservation du patrimoine communal.



Le conseil des jeunes

Bientôt, aura lieu la constitution du premier conseil des jeunes de notre commune. Tu as entre 9 et 20 ans ? Tu souhaites t'investir dans les projets de ton village. C'est le moment !

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésites pas à contacter la mairie, Fabrice LUGINBÜHL (06 81 77 47 02), Emmanuel TELLIER (06 20 14 59 98) ou Amélie DESANGLOIS (06 26 92 40 01).



Compte administratif 2020

Le compte administratif et le compte de gestion 2020 ont été votés le 30 mars dernier. Le compte administratif fait état des éléments suivants :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	250 044,97 €
Reprise de l'excédent :	37 591,83 €
Recettes de fonctionnement :	344 921,06 €
Recettes globales de fonctionnement :	382 512,89 €
Soit un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire :	132 468,22 €

INVESTISSEMENT :

Reprise du déficit :	22 935,08 €
Dépenses d'investissement :	107 251,12 €
Dépenses globales d'investissement :	130 186,20 €
Recettes d'investissement :	28 927,82 €
Reste à réaliser excédentaire reporté :	12 677,00 €
Soit un besoin de financement de :	88 581,38 €

Budget primitif 2021

Le budget primitif 2021 intègre les résultats du compte administratif 2020. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année.

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas modifier le taux des taxes communales.

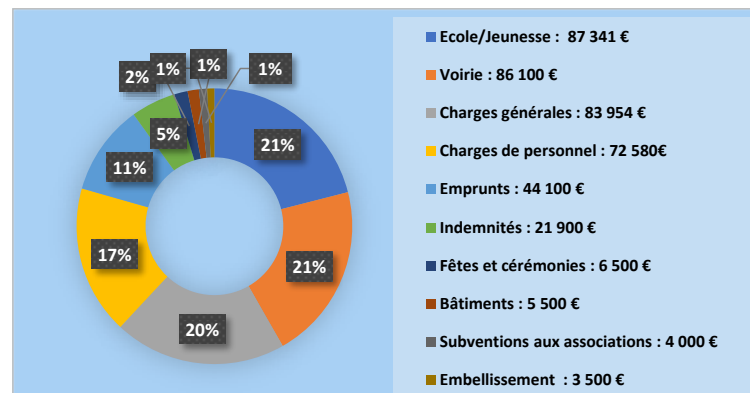
FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	364 251 €
Résultat d'exploitation reporté :	43 886 €
Recettes de fonctionnement :	320 365 €
Recettes totales de fonctionnement :	364 251 €

INVESTISSEMENT :

Solde d'exécution reporté :	101 258 €
Dépenses de l'investissement :	103 620 €
Dépenses totales d'investissement :	204 878 €
Recettes de l'investissement :	204 878 €

DEPENSES (fonctionnement et investissement)



Le premier poste de dépenses est celui consacré à **l'école et à la jeunesse**. Il comprend le versement d'une participation de 80 000 € au SIRS. Cette année, le conseil municipal a décidé de poursuivre son soutien aux familles. Le coût de la journée pour les ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) en 2021 va être multiplié par 3 passant de 4 € à 12 €. Cette forte hausse a été décidée lors de la précédente mandature de la CCPV. La commune avait la possibilité de laisser les familles supporter cette augmentation mais elle a décidé pour cette année de la prendre en charge.

Le second poste de dépenses concerne **la voirie** qui comprend les travaux de renforcement et de réparations des chaussées, le gravillonnage, etc.

Les charges générales sont notamment l'électricité, le carburant, l'eau, les fournitures administratives, les assurances, ...

On peut notamment citer dans **les charges de personnel** : les salaires, les cotisations URSSAF, caisse de retraite, assurances du personnel, ...

Les emprunts concernent le remboursement des travaux de la Rue Agot et de l'assainissement.

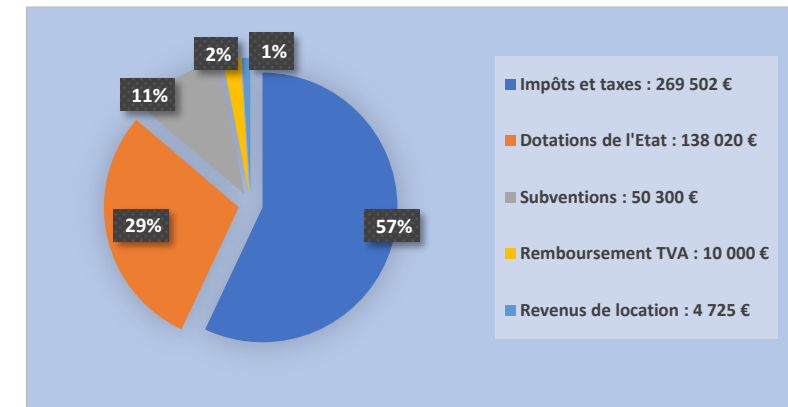
Les indemnités comprennent celles du Maire et des adjoints.

Les dépenses relatives aux **fêtes et cérémonies** regroupent les colis et le repas des aînés ainsi que les différentes commémorations.

La rubrique « **bâtiments** » centralise les dépenses liées aux travaux de réparations, de remise en état des bâtiments communaux.

Et enfin, l'item « **embellissement** » concerne le fleurissement, les plantations etc.

RECETTES (fonctionnement et investissement)



Cette année encore, la commune a constitué des dossiers de demandes de subvention auprès du Conseil départemental et de l'Etat pour financer les différents projets pour 2021. Le montant qui a été envisagé s'élève à 50 300 €.

Les projets 2021

Des travaux de gravillonnage sont prévus dans la Rue du Manoir à Frétoy et dans une partie de la rue Alexis Maillet à Choqueuse courant juillet 2021.

Des travaux de renforcement d'une partie de la rue Bourbon à Frétoy (pose de bordures et remise en état de la chaussée sur 0,80 cm de part et d'autre de la route), sont prévus sous réserve de l'obtention des subventions demandées par la Mairie.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de l'avancement de ces dossiers et de la réalisation des travaux.

En partenariat avec le SE60, un point lumineux (avec des panneaux solaires) sera installé prochainement à Frétoy, dans le chemin dénommé «Chemin rural de Gerberoy à Marseille en Beauvaisis».

La mairie a fait l'acquisition d'un défibrillateur qui sera bientôt installé sur la façade de la Mairie.